

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du Conseil Municipal du 23 juin 2016**

L'an 2016, le 23 juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Courbeville s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BANNIER, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 16 juin 2016.

**Étaient présents** : BANNIER Géraldine, MOUSSU Jean-Luc, PLANCHARD Anthony, TOURTIER Christophe, AMBROIS Jean-Noël, BARRAIS Didier, BRUCHET Anaëlle, DANEELS David, FEVRIER Corinne, GALLON Evelyne, RAIMBAULT Jean-François, THOMAS Flavie

**Formant la majorité des membres en exercice (12)**

**Absents** : CHENU Stéphane, DAVENEL Yannis, PERRIER Jean-Yves

**A été nommée secrétaire** : FEVRIER Corinne

**20160605 Décision d'élaboration d'une carte communale**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que :

- le Plan d'Occupation des Sols est caduc depuis le 31 décembre 2015,
- la commune, ne disposant à ce jour d'aucun document d'urbanisme spécifique, est soumise aux règles générales d'urbanisme et en particulier la règle de constructibilité limitée,
- il est possible d'assouplir cette disposition restrictive si le conseil municipal élabore une carte communale précisant les modalités d'application des règles générales d'urbanisme,
- il est important de définir, d'une manière claire, les zones où les constructions sont autorisées et celles où elles ne le sont pas, l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires des équipements collectifs, l'exploitation agricole ou forestière et la mise en valeur des ressources naturelles.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE :

- l'établissement d'une carte communale qui sera soumise à enquête publique avant approbation par le préfet de la Mayenne ;
- de faire une convention de groupement de commande avec d'autres communes de la communauté de communes du Pays de Craon pour l'élaboration d'une carte communale ;
- d'autoriser Mme le Maire à faire toute demande de subvention concernant ce dossier.

Pour extrait conforme, le 24/06/2016  
Géraldine BANNIER, Maire de Courbeville

